Lettre d'information n°1 - Janvier 2015

Stop Mines 23

Le collectif de vigilance sur les projets miniers creusois devient **Collectif Stop Mines 23** et se pare d'un nouveau logo !

A l'occasion de cette nouvelle année, nous avons décidé de prendre quelques (bonnes) résolutions comme la publication régulière d'une lettre d'information dont voici le premier numéro, un peu chargé mais il faut bien rattraper le temps perdu ! Rien ne change dans le fond : nous sommes toujours un collectif de citoyens, associations et collectifs, inquiets du projet minier de Villeranges et qui souhaitons le voir abandonné.

1. Bonne année à tous !

Pour que 2015 n'ait pas triste mine, nous nous sommes retrouvés à une cinquantaine à **Ajain** , **samedi 17 janvier** pour un rassemblement festif et résistant.

Au programme : discussions et rencontres de nouvelles énergies autour d'un repas partagé sur fond de concerts et de bœuf avec Alayn et Pat, Sang Conteste et Fabric'à'tort.
Le but de cet événement était de nous rassembler, nous les « démineurs » mais aussi toutes celles et ceux (associations, collectifs, riverains, citoyens concernés...) qui ont à cœur de préserver notre environnement et notre avenir sain et vivant. Manque de temps, de préparation ou de com', nous n'avons pas été autant que nous l'aurions espéré, mais le bilan est positif : un projet de court-métrage, voire de documentaire est sur le grill, et un projet photographique pourrait suivre avec Kelly Juillet, photographe venue exposer ses œuvres les plus récentes : *« Humains ou animaux : tous objets de consommation »*, un thème qui résonne particulièrement avec ce contre quoi nous nous efforçons de lutter, en Creuse ou ailleurs. D'autres projets ont besoin d'énergie pour se réaliser, comme le **2ème Rassemblement « No Mines Land »** que nous organiserons en juillet 2015 pour la Journée Internationale de lutte contre l'industrie minière, nous allons également poursuivre l'organisation de **réunions publiques**, notamment sur le bassin de Gouzon, trop de creusois ignorent encore ce qui leur pend au nez, nous projetons également d'organiser **randonnées et balades botaniques** sur le secteur visé par la future exploitation histoire que chacun puisse prendre la mesure de ce qui nous attend, et de ce que nous allons perdre... **Si l'un ou l'autre des ces projets pour 2015 vous intéressent, ou si vous en avez d'autres, contactez-nous : contact@stopmines23**.

2. Du PER au complexe industriel classé SEVESO.

Fin 2014 le collectif a mis la main sur un dossier brûlant : la **demande de concession déposée par Total Cie Minière en 1989*** pour le secteur de Villeranges/Les Farges.

**Dossier complet et Synthèse rédigée par le Collectif disponible sur : www.stopmines23.fr.*

Cette demande d'exploitation fait suite à 9 années de recherches menées par différentes compagnies minières depuis 1980. Le périmètre de recherche est identique à l'actuel PER. Et les résultats sont déjà là : **plus de 20 tonnes d'or sur les seuls sites des Farges et de Varennes ! Et 12 tonnes de plus à Barberat, Riérette, Saint-Sornin, Montarux, La Nourrice**.

Le dossier présente dans le détail le projet d'exploitation : **mine à ciel ouvert** (méthode la plus rentable), **galeries**, **usine de cyanuration** (installation classée SEVESO) pour traiter les minerais, non seulement de Villeranges mais aussi de tout le nord-est de la Creuse. Comment après cela croire encore que les actuelles recherches n'ont pas pour finalité d'ouvrir une nouvelle mine en Creuse ?

3. 19 décembre 2014 : Le Conseil Régional du Limousin demande l'annulation du PER de Villeranges.

A l'occasion de ses vœux pour 2015, **le Conseil Régional adopte à l'unanimité le vœu proposé par les conseillers Terre de Gauche demandant au ministre du Redressement Productif, de l'Économie et du Numérique de retirer le Permis Exclusif de Recherche accordé en 2013 à la société Cominor**.

5) Vœu relatif au projet COMINOR : adopté à l'unanimité

« Considérant que le permis exclusif de recherches de mines d'or, cuivre, argent, zinc, antimoine, étain et substances connexes dit « permis de Villeranges » délivré à la société Cominor pourrait avoir des conséquences dommageables sur la richesse faunistique et floristique de ce secteur géographique ;

Considérant que dans un passé récent avec les mines d'or du Châtelet, la Creuse a payé un lourd tribut lié à l'industrie minière (pollutions à l'arsenic et coût de dé-pollution des sites) ;

Considérant qu'il a déjà été fait part aux associations de protection de l'environnement par différents courriers des inquiétudes de ce projet ;

Considérant la proximité de la Réserve Naturelle de l'Étang des Landes située sur la commune de Lussat ainsi quel site Natura 2000, et que le périmètre concerné est par ailleurs localisé sur la seule nappe souterraine du Département

Considérant que le procédé d'extraction à base de cyanure reste polluant, que cela peut avoir des incidences notamment sur les circulations des eaux souterraines et sur les périmètres de protection d'eau potable ;

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées ;

Considérant que ce projet ne peut ne pas trouver sa place dans le cadre de l'Agenda 21 mis en place par le Conseil général de la Creuse qui veut faire de son territoire un laboratoire du développement durable

Considérant le vote récent de la motion du CG de la creuse qui s'est opposé au « permis exclusif de recherches » de Villeranges »

Le Conseil Régional, réuni en séance plénière le vendredi 19 décembre 2014 :

Demande à monsieur le Ministre de l'Economie, du Redressement Productif et du Numérique le retrait du projet PER de Villeranges attribué à la société COMINOR. »

http://www.terredegauche.fr

Se sont également prononcé contre le PER de Villeranges :

- **Le Conseil Général,** motion similaire à celle du Conseil Régional votée le 19 mais 2014.
- **Le Conseil Municipal de Chambon-sur-Voueize** a pris en juin 2014 une délibération demandant la suspension du PER de Villeranges.
- **Laurence Pache, conseillère régionale Terre de Gauche** a affirmé sont soutient à l'action du Collectif dans un courrier du mois d'août 2014.

Lettres de soutien, lettres ouvertes, questions au Ministre du Redressement productif, de l'Économie et du Numérique : www.stopmines23.fr

4. Demande de positionnement des mairies du périmètre de recherche.

Le périmètre du PER englobe 7 communes : Lussat, Chambon-sur-Voueize, Sannat, Tardes, Lépaud, Auge et Bord-Saint-Georges.

Le Collectif tente depuis le début d'attirer l'attention des élus de ces communes sur les risques que présentent l'octroi de ce PER. Il leur a demandé à plusieurs reprises quelle était leur position sur le projet minier de Villeranges.

Au cours des dernières semaines de 2014, suite à la découverte du « Dossier Total » (demande de concession déposée pour le même périmètre en 1989 – voir point n°2), **nous avons demandé aux Conseils Municipaux des 7 communes de bien vouloir nous recevoir** afin que nous leur présentions ces nouveaux éléments qui confirment qu'une exploitation est bel et bien prévue suite au PER.

Nous réitérons à cette occasion notre demande de prise de position.

(Courrier envoyé aux 7 communes en novembre 2014)

Collectif de Vigilance des Projets Miniers creusois

Monsieur,

Vous n'êtes certainement pas sans savoir qu'un collectif d'habitants de Creuse s'est créé, début 2014 (Collectif de Vigilance sur les Projets Miniers Creusois), suite à l'autorisation d'un Premis Exclusif de Recherches dit « de Villeranges », délivrée par la préfecture en novembre 2013.

En effet, concsients des dangers qu'une mine à ciel ouvert engendreraient sur notre santé, notre environnement, l'immobilier, le tourisme, la production agricole, notre qualité de vie....., nous nous efforçons de réunir le maximum d'éléments dans le but d'obtenir l'arrêt des recherches.

Au cour de notre travail d'investigation, nous avons mis la main sur un document qui nous a alarmé, et il nous semble urgent de communiquer avec vous a ce sujet.
Ci-joint une synthèse de celui-ci.

Des représentants du Collectif se rendront au prochain conseil municipal, afin de connaître votre position, et d'échanger nos points de vue.

Si vous souhaitez connaitre nos différentes actions, vous pouvez :
Consulter le site : stopmines23.fr
Nous contacter par mail : commcollectifvilleranges@gmx.fr
ou encore, participer à nos réunions, tous les mardi soir, à Chambon sur Voueize.

En vous remerciant de l'attention que vous portez à ce projet,

Le Collectif de Vigilance des Projets Miniers Creusois

- La mairie de Chambon-sur-Voueize s'est déjà prononcée, nous connaissons son point de vue.

- Un petit groupe d'entre nous a été reçu en **décembre 2014** par le **Conseil Municipal de Lussat**. Le bilan est plutôt mitigé, les conseillers et le maire ne semblent pas très inquiets. Pourtant cela nous a permis de constater qu'aucun d'entre eux ne savait qu'en 1989, TOTAL demandait ce permis d'exploiter, leur ignorance ainsi que celle de leurs prédécesseurs ne les avait jamais amenés à imaginer l'étendue de ce projet : la seule exploitation des gisements de Villeranges représenterait **8 fois la mine du Châtelet en volume de roches (et donc de déchets) excavés**. Ils ont déclaré qu'ils prendraient une **délibération sur le PER de Villeranges lors de leur prochain Conseil**. A suivre donc...

- **<u>8 janvier 2015, nous avons reçu la réponse du Conseil Municipal de Tardes</u>** :

MAIRIE
✉ 23170 TARDES.
☎/fax 05.55.82.34.00.

TARDES, le 08 JAN. 2015

Collectif de Vigilance des Projets
Miniers Creusois

PJ : Copie du courrier du Collectif en date du 20 novembre 2014

Madame Monsieur

J'ai bien pris connaissance de votre dernier courrier ainsi que des nombreux autres.

Devant votre insistance, je viens vers vous pour vous faire connaitre ma position ainsi que celle de mon Conseil Municipal à savoir que concernant ce dossier, et en l'état actuel des choses, nous souhaitons garder notre <u>neutralité</u> et nous y tenons <u>fermement.</u>

Je vous prie donc de bien vouloir en prendre note et surtout respecter une opinion qui ne sera vraisemblablement pas la votre, néanmoins j'espère pouvoir compter sur votre tolérance ainsi que sur votre compréhension afin de ne pas venir troubler le bon déroulement de nos conseils, ni même exercer une quelconque pression à quelque niveau que ce soit.

Vous souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Régis DERBOULE

MAIRIE DE TARDES (Creuse)

Vu le Conseil Municipal :

Marielle DURON, 1er Adjointe	Bernadette DURON 2e Adjointe	Annette VINCENDON 3e Adjointe	Adeline BOUSSAGEON	Henri TOURAND
[redacted]				
Bertrand GLOMAUD	Fabrice AUCOUTURIER	Annie DESCHAMPS	Raymond ANDANSON	Evelyne MACHADO
[redacted]				

Copie envoyée à : Préfecture, Sous Préfecture, Mr le Président de La Com Com EVAUX-CHAMBON, M. les Maires de LUSSAT, AUGE, LEPAUD, CHAMBON/VOUEIZE, SANNAT, CHAMBON/VOUEIZE.

Mairie de TARDES, Le Bourg 23170 TARDES
Tel/fax 05 55 82 34 00 – mail : mairie.tardes@orange.fr

Nous ne sommes pas les bienvenus, le maire et ses conseillers souhaitent garder leur *« neutralité »*, mais comment peut-on être neutre dans cette affaire lorsque l'on est élu ? Peut-on d'ailleurs encore parler de neutralité lorsqu'il est écrit *« une opinion qui ne sera vraisemblablement pas la vôtre »* ? Ce refus du dialogue ne peut que nous encourager à continuer notre travail d'information à l'égard du public, travail qui devrait échoir aux élus mais dont certains ont vraisemblablement décidé de ne pas s'encombrer. Il est vrai qu'il y a sans doute à Tardes des sujets bien plus importants à traiter en ce début d'année que l'avenir et la santé de ses citoyens...

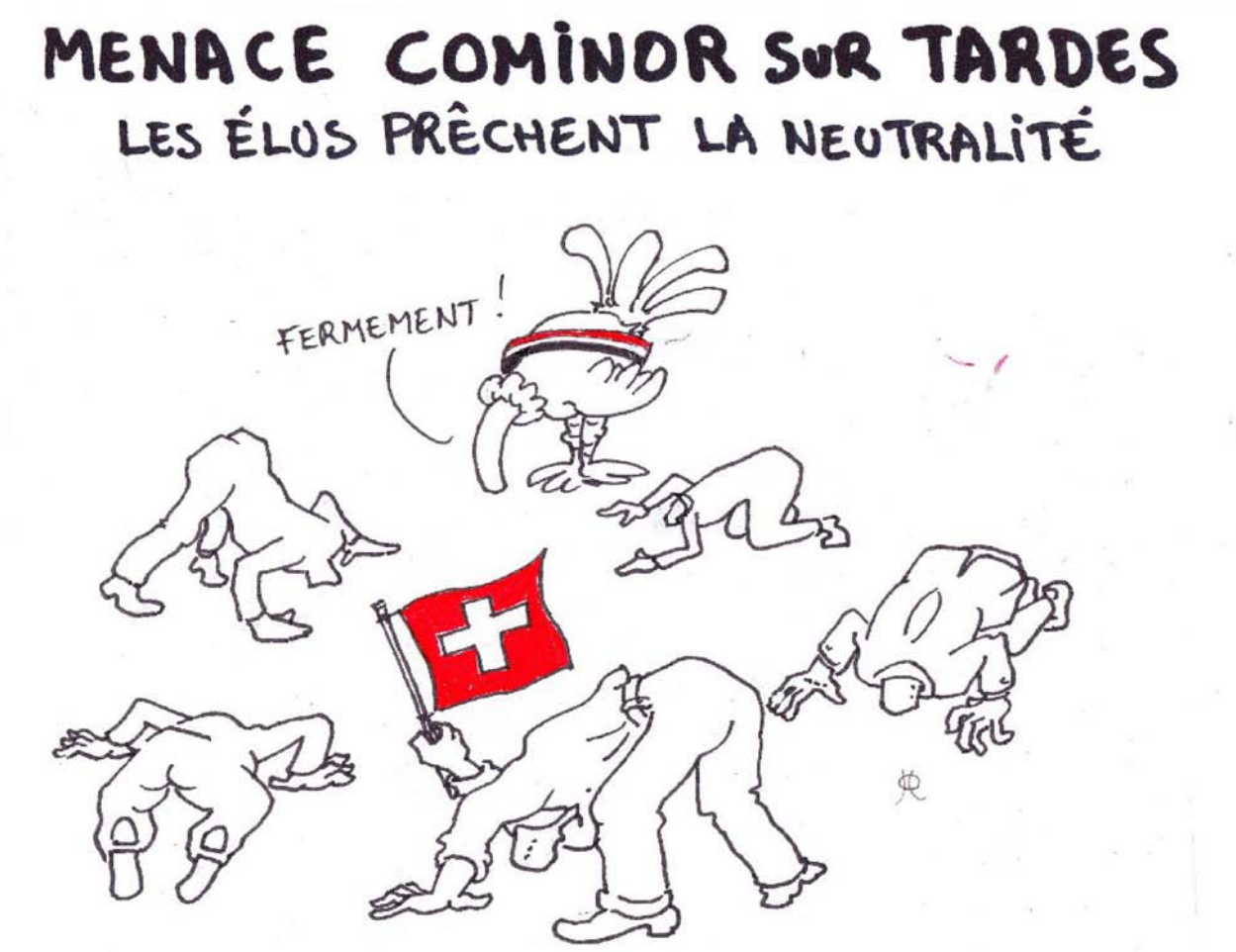

- Nous attendons encore l'avis des maires et conseillers municipaux de Bord-Saint-Georges, Sannat, Auge et Lépaud. A noter que la maire d'Auge fut la première à s'inquiéter des conséquences du PER lors de la consultation publique précédant l'octroi du PER à Cominor.

5. Arrêté préfectoral portant institution de servitudes d'utilité publique sur l'ancien site minier du Châtelet, commune de Budelière - 21 octobre 2014.

Le préfet de la Creuse signe en octobre 2014 un arrêté reconnaissant le danger que représente encore – 60 ans après sa fermeture et moins de deux ans et 4,6 millions d'euros après l'inauguration de sa «mise en sécurité» illusoire – l'ancienne mine du Châtelet. Une liste d'interdictions a été dressée, valant aussi bien pour la zone clôturée, que pour des parcelles non clôturées :

Sont interdits (extrait de l'arrêté préfectoral) :

- les travaux de remaniement des sols ;
- la réalisation de trous, excavations, fondations, forages, défonçages ;
- la construction de tout bâtiment, ouvrage ou élément de construction à caractère provisoire ou définitif nécessitant ou non la réalisation de fondations
- l'irrigation des terrains - à l'exception de l'arrosage éventuellement nécessaire au maintien de la végétalisation superficielle, notamment pour palier un défaut de précipitations ;
- la plantation d'arbres ou de plantes destinées à la consommation humaine ou animale ;
- le pâturage et toute utilisation à des fins agricoles
- l'usage d'habitation à caractère permanent ou temporaire ;
- l'implantation d'établissements recevant du public ;
- les terrains de camping et l'aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage ;
- l'usage à caractère industriel ou commercial - avec ou sans accueil du public ;
- les espaces récréatifs ouverts au public ;
- tout pompage, toute utilisation de l'eau de la nappe au droit du site.

Il y a ici comme une certaine contradiction, pour ne pas dire schizophrénie. Comment la même préfecture peut-elle signer cet arrêté reconnaissant les risques que représente une mine, même après la fin de l'exploitation, après avoir signé il y a un peu plus d'un an un Permis Exclusif de Recherche minière, malgré les inquiétudes des organismes responsables de la qualité de l'environnement, au motif qu'une mine ne poserait aucun problème ? Rappelons également que Cominor, comme le Ministère du Redressement Productif et comme la préfecture de la Creuse n'ont cessé de nous répéter qu'il n'y aurait peut-être JAMAIS d'exploitation et que nos inquiétudes n'étaient donc pas fondées. Pourtant il ne fait aujourd'hui aucun doute que l'actuel PER fait suite aux précédents PER des années 80 qui avaient aboutis et à une demande d'exploitation de la part de Total Cie Minière en 89. Rappelons que ni les méthodes d'extraction et de traitement, ni le sous-sol creusois n'ont évolué depuis. On utilise toujours du cyanure pour traiter le minerai d'or et la roche granitique creusoise est toujours riche non seulement en or, mais aussi en arsenic ; la demande de permis d'exploitation déposée par Total Cie Minière en 1989 concernait d'ailleurs outre l'or, l'arsenic et l'antimoine. La préfecture n'est-elle pas au courant de ces faits ? Et que dire des 550 kg d'arsenic contenus dans l'alvéole du Châtelet (bulle normalement étanche sous la « colline » végétalisée) et dont il faudra bien un jour évacuer le trop-plein, dans la Tardes toute proche ? Sans parler de la durabilité du matériau de confinement utilisé pour ladite alvéole qui n'est certainement pas éternel...

Création : LüBA XXIII - www.XXIII.fr

6. Pour que la Creuse n'ait pas triste mine,

GRANDE REUNION le 1er MARDI DE CHAQUE MOIS
et une autre tous les 15 jours,
à CHAMBON-SUR-VOUEIZE,
amenez vos idées et votre bonne volonté, NO CREUSARAN !

le Collectif Stop Mines 23
www.stopmines23.fr
ou http://minesencreuse.blogspot.fr/

nous contacter :
contact@stopmines23.fr

Dessins/illustrations :
Lüba XX111
Patrick Monier
Agnès
Photos :
Jessica Gruel

***Autres PER en France / Amis de la lutte** :*

PER de Tennie (Sarthe et Mayenne)
Rouez Environnement - http://www.rouez-environnement.org/
Charnie Environnement - http://www.charnie-environnement.fr.nf/

PER de Silfiac, Merléac et Loc-Envel (Bretagne)
Collectif Mine de Rien (Silfiac), Collectif de Loc-Envel et Collectif de Merléac - http://alternatives-projetsminiers.org/

PER de Beaulieu (Loire-Atlantique)

PER de Saint-Pierre (Maine-et-Loire)

PER de Colombus Gold, Newmont Mining, Iamgold, Auplata (Guyane Francaise)
Association Maiouri Nature Environnement - https://sites.google.com/site/maiourinature

***Collectif pour une Alternative au Développement Extractiviste et Anthropocentré - ALDEAH** - http://www.aldeah.org/*

voir la carte de Terraeco.net : http://www.terraeco.net/Y-aura-t-il-bientot-une-mine-pres,57502.html